



SECRETARIAT DU PROGRAMME REGIONAL OCEANIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

Vingtième Conférence du PROE

Apia, Samoa

17 – 20 novembre 2009

**Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour
et des procédures de travail****Ordre du jour**

1. L'ordre du jour provisoire révisé est joint aux documents de travail sous la référence 20CP/Ordre du jour provisoire/Rév.1.

Horaire de travail

2. L'horaire de travail proposé est présenté dans le document 20CP/Représentants officiels/DT.3/Ann.1.

Sous-comités

3. Un comité de rédaction devra être nommé pour préparer le rapport de la Conférence. Bien qu'il s'agisse d'un comité à composition non limitée, il devrait comprendre au moins 5 ou 6 membres, dont au moins un francophone. Ce comité est placé sous la direction du vice-président.

Recommandation

4. La conférence est invitée à :

- **examiner** et **approuver** l'ordre du jour provisoire ;
- **approuver** l'horaire de travail ; et
- **constituer** un comité de rédaction à composition non limitée.